

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



**AVIS**



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 06 Mars 2015 à 19h00 en Mairie

**Conseillers en exercice** : 15  
Présents : 14 Quorum atteint  
**Absente excusée** : Stéphanie BAL  
**Pouvoir de vote** : Stéphanie BAL à  
Justine BAL  
**Secrétaire de séance** : Justine BAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies. Il donne lecture du pouvoir de vote de Stéphanie BAL à Justine BAL.

**Justine BAL** est élue secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Une relative à l'autorisation du Conseil pour signer le contrat avec Mme BILLAT, pour le remplacement de Corinne EYBORD de l'agence postale pendant ses congés d'avril prochain
- Une relative à l'autorisation du Conseil Municipal pour signer le contrat avec l'agent d'accueil qui va être recruté à compter du 30 mars prochain, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 6 mois à mi-temps si le recrutement ne peut se faire par mutation ou détachement.
- La troisième concerne une subvention à verser à l'APE pour un projet d'école

Et demande l'approbation de ce rajout. Décision adoptée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

M. le Maire indique que les premières délibérations concernent le vote des Comptes Administratifs. Du fait que le Maire ne doit pas voter ses propres écritures, il doit quitter la séance au moment du vote. Durant son absence, un président de séance doit être nommé : Il est proposé Mme Bernadette AMIEZ. Bernadette AMIEZ est élue à l'unanimité, présidente de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

### **1- Vote des Comptes Administratifs 2014 et Affectation des résultats**

#### **A)- Vote du Compte Administratif 2014, budget de la Commune,**

Les écritures et les résultats sont présentés par Gabriel MARQUES, Vice-président de la Commission Finances:

M. le Maire que les résultats du CCAS seront examinés par les membres du Conseil d'Administration du CCAS

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement 2014 :	693 698,79
Dépenses de fonctionnement 2014 :	625 915,33
Résultats exercice 2014 excédent :	67 783,46
Excédent de clôture 2014 (avec les antérieurs) :	176 923,99

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement 2014 :	150 521,71
Dépenses d'investissement 2014 :	143 041,44
Résultats exercice 2014 excédent :	7 480,27
Déficit de clôture 2014 (avec les antérieurs) :	46 006,79

Un tableau listant les opérations d'investissement est présenté aux Elus.

#### **B)- Vote du Compte Administratif 2014, Budget de l'Eau**

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement 2014 :	88 418,67
Dépenses de fonctionnement 2014 :	114 169,48
Résultats exercice 2014 déficit :	25 750,81
Déficit de clôture 2014 (avec les antérieurs) :	6 283,17

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement 2014 :	148 535,78
Dépenses d'investissement 2014 :	45 726,23
Résultats exercice 2014 excédent :	102 809,55
Excédent de clôture 2014 (avec les antérieurs):	34 271,54

Après avoir constaté que M. BRANCHE a bien quitté la salle et ne participe pas au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les écritures comptables passées par l'ordonnateur pour l'exercice 2014 du Budget Principal et du Budget de l'Eau

### **2- Vote des Comptes de Gestion 2014 du Budget de la Commune et du Budget de l'Eau**

Après avoir vérifié la concordance entre les écritures de la Commune et de la Trésorerie Principale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les Comptes de Gestion 2014 dressé par le Trésorier Principal

### **3- Affectation des Résultats**

Gabriel MARQUES donne les grandes lignes de l'affectation des résultats qui doit, à minima équilibrer les déficits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Budget de la commune :

- Affecte un montant de 46 006,79 € en section d'investissement (C/001 dépenses d'investissement et C/1068 Recettes d'Investissement) et report du solde soit 130 917,20 € en section de fonctionnement (C/002 Recettes de fonctionnement) au Budget Primitif 2015

Pour le Budget de l'eau, le déficit de fonctionnement, soit 6 283,17 € sera comblé par une subvention du budget de la Commune.

**4- Avancement de grade d'un agent : Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et Création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Un agent de la collectivité, titulaire du grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet réunit les conditions pour être promu au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Commission Administrative Paritaire de catégorie C compétente ayant émis un avis favorable lors de sa séance en date du 27 Janvier 2015, pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer l'emploi permanent à temps complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe
- Décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**5- Renouvellement du contrat de l'agent d'accueil du 26 mars au 30 avril 2015.**

Le poste de l'agent d'accueil est vacant avec le départ de l'agent titulaire. Il devrait être pourvu au 30 mars. Conformément à la décision de la commission du Personnel en date du 20 Février dernier, l'agent intérimaire fera le lien afin d'optimiser la passation des dossiers en cours. Son contrat peut être renouvelé jusqu'au 30 Avril 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le renouvellement du contrat de l'agent intérimaire de l'accueil sur les mêmes bases que le contrat initial du 26 mars au 30 avril 2015.

**6- Contrat de travail pour le remplacement de l'agent chargé de l'agence postale intercommunale pendant ses congés d'avril 2015**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la signature du contrat de travail sur les mêmes bases (horaires et taux de rémunération)

**7- Contrat de travail pour le poste d'agent d'accueil et secrétariat à compter du 30 mars 2015.**

M. le Maire indique que si, suite à la publicité de l'offre, aucun candidat n'est déjà fonctionnaire, l'agent sera recruté par contrat d'une durée de six mois, à mi-temps, sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la signature d'un contrat tel que exposé.

**8- Subvention projet d'école.**

L'école a le projet « Grand Nord ». Deux sorties pour l'ensemble des élèves sont prévues à ND de Bellecombe avec des mushers. Le coût global de ce dossier est de 1 200 €, avec une participation des parents pour 600 €, l'APE : 300 € et le solde, 300 €, serait financé par une

subvention de la commune. Comme il en avait été décidé précédemment, le prochain budget prévoira une enveloppe pour l'école qui sera gérée par le Directeur. M. le Maire indique que si la subvention de 300 € est votée, elle serait une avance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 300 € à l'APE pour financer les sorties mushers à ND de BELLECOMBE du projet « Grand Nord » de l'école.

### Divers et Informations diverses

- ✓ Conseil Municipal « Jeunes ». La commission « Jeunesse » a rencontré le Directeur de l'école et les élèves. Ceux-ci semblaient très motivés, dans un premier temps pour des activités autour de l'école puis ont élargi leur réflexion au village. Les élections auront lieu le 10 mars à la salle des fêtes avec le matériel électoral comme pour les adultes et avons reçu 12 candidatures (pour 6 élus). Le Conseil Municipal « Jeunes » sera élu jusqu'en septembre 2016.
- ✓ Reconduction du principe d'embauche des jeunes de 18 ans cet été. Est d'accord pour un affichage à effectuer pour l'emploi sur une durée de 15 jours en juillet et en août des jeunes du village (nés en 1997).
- ✓ Le Conseil Général a sollicité les communes en vue de recueillir leur avis sur l'ouverture des routes départementales aux grumiers de 57 Tonnes/6 essieux au lieu des 48T / 5 essieux actuellement autorisés. Considérant que la structure de nos routes et routes de montagne n'est pas adaptée, la Commune CEVINS n'a pas donné son avis favorable.
- ✓ Le problème de stationnement gênant est de nouveau soulevé, le garde-champêtre devrait intervenir.
- ✓ L'association « Bien Vivre à Cevins » sollicite la salle C3i à la salle des fêtes. Une réponse leur sera donnée.

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- COLLOMB Eric, maison individuelle au Colombier lot n°8
- TARTARAT-BARDET Gaël, maison individuelle au Colombier lot n°6

### DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- NEANT

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- NEANT

### DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX AUTORISÉES

- POINTET Philippe, abri voiture non accolé, 160 Rue des Ecoles

Séance levée à 20h35.

Compte-rendu affiché le 13 Mars 2015.

Le Maire, Philippe BRANCHE

